

RAPPORT ANNUEL 2019

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET GESTION DES DÉCHETS**





LUC NAULEAU,
PRÉSIDENT DU SITOMAP

LE MOT DU PRÉSIDENT

2019 est une année durant laquelle le personnel et les élus ont respectivement fait le point sur le travail déjà réalisé et identifié les changements à venir (liés à la législation par exemple) ou à opérer afin que le SITOMAP soit toujours performant.

Le personnel a revisité son organisation, a procédé à quelques ajustements et a souhaité faire évoluer la partie communication. Dans ce contexte, une apprentie en BTS communication a rejoint l'équipe en septembre 2019 pour 2 ans. Cette expérience permettra d'étudier l'opportunité d'une création de poste en communication.

Lors de l'Assemblée Générale de juin 2019, les élus, accompagnés du cabinet STRATEGIAL, ont pu en ateliers établir un bilan des actions réalisées et brosser quelques perspectives d'avenir pour passer le relais aux élus de la mandature 2020-2026.

Les élus ont participé à un concours de la meilleure anecdote durant leur mandat au SITOMAP.

L'année 2019 a été marquée par :

- Les travaux d'agrandissement et de réhabilitation de la déchèterie de Beaune La Rolande
- L'installation dans cette déchèterie d'un système de chargement pour les gravats sécurisé pour les utilisateurs
- L'installation dans certaines déchèteries de panneaux de signalisation listant les déchets acceptés par benne
- L'aménagement d'une plateforme de rangement des bacs sur le site de Pithiviers
- Des travaux d'entretien dans les 8 déchèteries
- Un programme de lavage (intérieur et extérieur) de colonnes à verre
- Un programme de rénovation des colonnes à verre existantes
- La poursuite du travail pour faire disparaître les marches arrière sur le territoire
- La poursuite du suivi de collecte régulier par l'équipe du SITOMAP

Le travail effectué par le personnel à travers le suivi de collecte et les actions de communication semblent porter leur fruit.

En effet, le taux de refus a baissé à 17.49%. Depuis 3 ans, il était autour de 22%.

Je remercie chaleureusement le personnel pour les efforts effectués.

Avec les habitants, les bonnes pratiques en matière de tri doivent perdurer afin que les premiers résultats encourageants se confirment et évoluent dans le bon sens.

Luc NAULEAU
Le président

SOMMAIRE

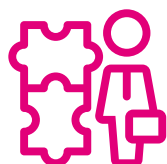


► **01 PRÉSENTATION** DU SITOMAP | P4

1.1 / Les compétences exercées par le SITOMAP

1.2 / La composition de la collectivité

1.3 / Le fonctionnement du syndicat



► **02 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC** DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS | P7

2.1 / La collecte en porte à porte

2.2 / La collecte en point d'apport volontaire

2.3 / Les déchèteries



► **03 COÛT** DU SERVICE | P21

3.1 / Les principales prestations

3.2 / Les indicateurs financiers



► **04 PERSPECTIVES 2019** | P23



01 | PRÉSENTATION DU SITOMAP

Le SITOMAP, syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets et résidus ménagers de l'arrondissement de Pithiviers, est administré par un Comité syndical de 42 délégués titulaires et 42 délégués suppléants élus par les Conseils Communautaires des collectivités adhérentes. Cette assemblée délibérante définit les orientations du syndicat notamment sur le plan budgétaire et décide des actions engagées. Elle se réunit 3 fois par an.

En juin 2016, le SITOMAP a organisé pour la première fois une Assemblée Générale thématique animée de manière ludique et conviviale. Ce format a été reproduit en 2017 et 2018.

12 élus locaux constituent un Bureau syndical qui se réunit environ tous les 2 à 3 mois et prend les décisions de gestion courante.

Pour mettre en œuvre les différentes décisions et orientations, une équipe de 4 agents administratifs et techniques s'implique quotidiennement.

► LE PERSONNEL

1. Véronique Aldicco

DIRECTRICE DU SITOMAP : elle encadre techniquement et hiérarchiquement les agents de la Collectivité. Elle coordonne et anime les activités de la Collectivité en cohérence avec les orientations définies par les élus.

2. Mélanie Fernandez

AGENTE CHARGÉE DE LA RELATION AVEC LES USAGERS ET DE LA COMMUNICATION : elle gère les demandes des usagers et les informations remontées par les équipes de collecte. Elle communique auprès des usagers et des partenaires sur le tri sélectif.

3. Armelle Elouagani

ASSISTANTE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE, chargée du suivi de collecte et d'actions de communication : elle effectue les opérations comptables courantes et procède à la facturation des professionnels en déchèteries. Elle assiste le technicien dans le suivi de collecte. Elle participe aux actions de communication de la Collectivité.

4. Philippe Mazenc

AGENT CHARGE DES DOSSIERS TECHNIQUES : il est chargé du suivi et du contrôle des marchés de collecte en porte à porte, en apport volontaire, des déchèteries et encombrants. Il assure le suivi de collecte en précédant le camion et en contrôlant le contenu des bacs sélectifs des habitants. Il conseille l'autorité territoriale en matière de valorisation et de traitement des déchets.

5. Sophie Houssier

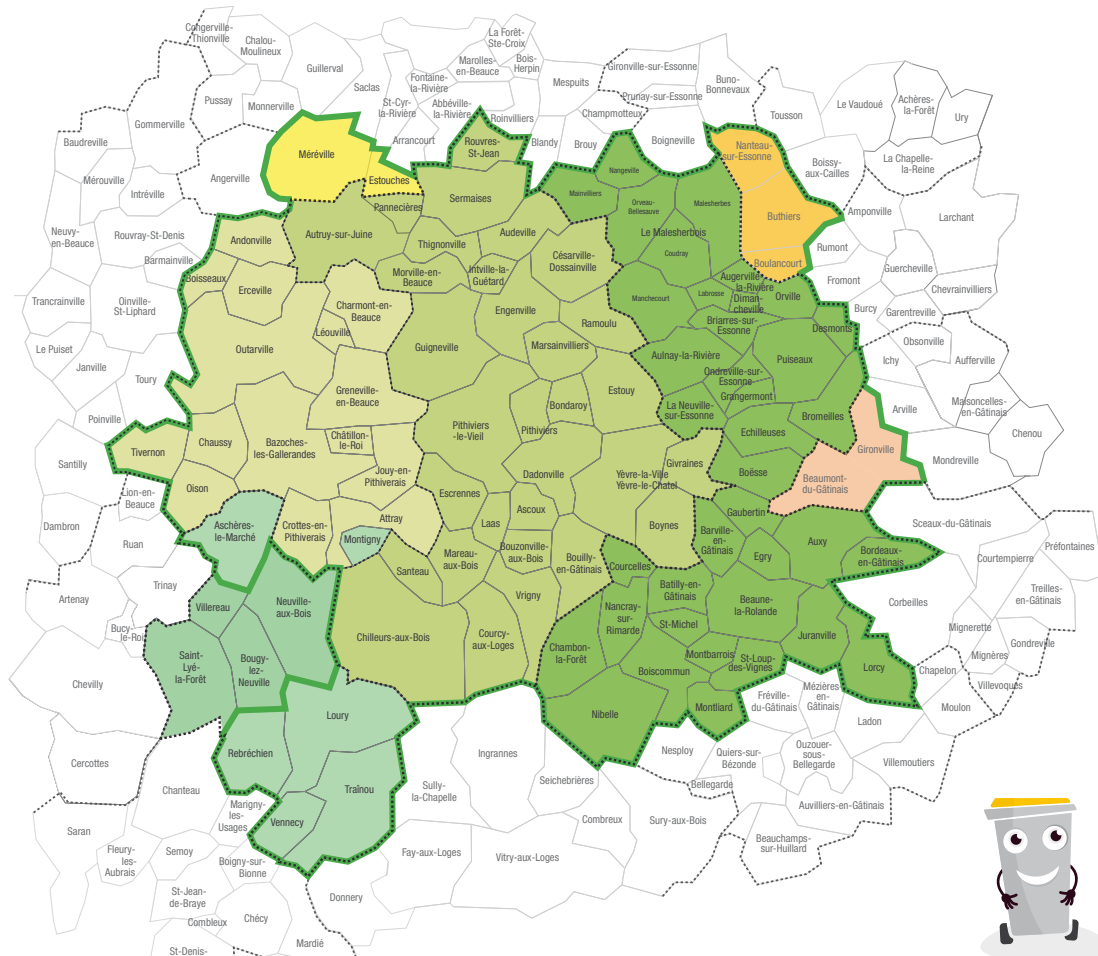
APPRENTIE EN BTS COMMUNICATION : arrivée en septembre 2019 pour élaborer les actions du plan de communication de la Collectivité.



SITOMAP

- CA Etampois Sud Essonne (91)
- CC de la Plaine du Nord (45)
- CC du Pithiverais (45)
- CC du Pithiverais Gâtinais (45)
- CC de la Forêt (45)
- CC du Pays de Nemours (77)
- CC Gâtinais Val de Loing (77)

1 communauté d'agglomération
6 communautés de communes
90 communes
Population totale 2019 : 80 510 hab.



1.1 / LES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LE SITOMAP

	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE	VERRE	DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE	ENCOMBRANTS
Collecte	PaP ¹	PaP ¹	PAV ²	Déchèterie	PaP ¹
Traitement					

- Opérations assurées par le SITOMAP
- Opérations assurées par BGV - syndicat de traitement

¹PaP : Porte à Porte

²PAV : Point d'Apport Volontaire

1.2 / LA COMPOSITION DE LA COLLECTIVITÉ

DPT	NOM DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	NB DE COMMUNES	POPULATION INSEE 2018	PART / POPULATION TOTAL
45	CC du Pithiverais	31	30 028	37,30
	CC du Pithiverais Gâtinais	32	26 665	33,12
	CC de la forêt	6	10 469	13
	CC de la Plaine du Nord Loiret	15	7 020	8,72
77	CC du Gâtinais Val de Loire	2	1 337	1,66
	CC du Pays de Nemours	3	1 566	1,95
91	CA de l'Etampois Sud Essonne	1	3 425	4,25
TOTAL		90	80 510	100

Taux d'habitat vertical : 3.97%

La Communauté de Communes (CC) du Pithiverais est issue de la fusion des CC de Beauce Gâtinais, Le Cœur du Pithiverais et le Plateau Beauceron.

La CC du Pithiverais Gâtinais est issue de la fusion des CC du Beaunois, des Terres Puiseautines et de la Commune Nouvelle « le Malesherbois ».

Les communes de Buthiers, Nanteau-Sur-Essonne et de Boulancourt de l'ex CC des Terres du Gâtinais ont rejoint la CC du Pays de Nemours.

1.3 / LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

► LES ÉLUS

Les Communautés de Communes désignent leurs représentants au sein de l'Assemblée Générale du SITOMAP.

Le bureau syndical est composé de :

- M. Luc NAULEAU, Président CC du Pithiverais Gâtinais
- M. Christian PUECH, 1^{er} Vice-Président délégué aux marchés publics CC du Pithiverais Gâtinais
- M. Anthony BROSSE, 2^{ème} Vice-Président délégué aux déchèteries CC du Pithiverais
- M. Michel GUERIN, 3^{ème} Vice-Président délégué à la communication CC du Pithiverais Gâtinais
- M. Philippe CHALINE CC du Pithiverais
- M. Jean-Pierre DUBOIS CA de l'Etampois Sud Essonne
- M. Eric JAIRE CC du Pays de Nemours
- M. Jean-François LANGLOIS CC du Pithiverais Gâtinais
- M. Jean-François LE GOFF CC du Pithiverais
- M. Bernard LEGER CC de la Forêt
- M. André LEPROUST CC du Pithiverais Gâtinais
- M. Didier MONCEAU CC du Pithiverais

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée de :

5 MEMBRES TITULAIRES :

M. Christian Puech,
M. Philippe Chaline,
M. Bernard Léger,
M. Jean-François Le Goff,
M. Anthony Brosse.

4 MEMBRES SUPPLÉANTS :

M^{me} Monique Bévière,
M. Jean-Pierre Dubois,
M. Bernard Tarron,
M. Pascal Chene.



02 | ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

2.1 / LA COLLECTE EN PORTE À PORTE*

MODE D'ORGANISATION DE LA COLLECTE DONT LE POINT D'ENLÈVEMENT EST SITUÉ À PROXIMITÉ DU DOMICILE DE L'USAGER.

► FAITS MARQUANTS 2019

RÉDUIRE - TRIER

SUBVENTIONS AUX COMPOSTEURS

Depuis septembre 2011, le SITOMAP verse une subvention aux usagers du territoire pour l'acquisition d'un composteur, à hauteur de 20 € pour un volume de 400 L ou 25 € pour un volume supérieur.

Dès la subvention versée, un courrier est adressé aux habitants concernés avec une information sur le compostage.

LE STOP PUB

Le SITOMAP fournit des auto-collants « stop pub » gratuitement. Cette distribution par le SITOMAP date de 2000. Depuis 2013, pour chaque nouvel arrivant sur le territoire « signalé » par la poste, le syndicat adresse un courrier avec le guide du tri, le mémo-tri et le stop pub.

LE GUIDE DU TRI ET SON MÉMO

Ce guide interpelle l'habitant en lui posant des questions pour le sensibiliser à la lutte contre le gaspillage et la prévention des déchets : comment pourriez-vous consommer différemment pour jeter moins ? Êtes-vous sûr de vouloir tout jeter ? Pensez à donner, réparer, revendre vos objets.

Ce guide est remis à chaque foyer lors de la livraison du bac OMR ou du bac jaune chez l'habitant, il est adressé aux nouveaux arrivants et envoyé aux mauvais trieurs. Il est téléchargeable sur le site internet www.sitomap.fr.

DÉMARRAGE DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE AVEC LES BACS OMR PUCÉS LE 02/01/2017

Ils visent à améliorer l'efficacité de la collecte, les conditions de travail des agents et à rendre le cadre de vie plus propre (plus de sacs ou déchets au sol collectés). La puce sert à ce que le système de levage du camion de collecte reconnaisse le bac et le soulève. Elle donne lieu à des statistiques sur le nombre de bacs ramassés et à ce que le SITOMAP paye le prestataire en conséquence.

Au centre-ville de Pithiviers, des bacs collectifs ont été mis en place car des habitants, faute de place chez eux, ne peuvent stocker les bacs.



LES CHIFFRES

31 demandes de subvention de composteurs pour un montant total de 673,29 €

500 envois de stop pub en 2019



Environ **2 200** exemplaires distribués



37 414 bacs OMR sur le territoire au 31/12/2019

* Les collectes en porte-à-porte, en apport volontaire et des encombrants sont effectuées par la société Véolia (attributaire du marché public au 01/01/2016)

ACTIONS DE SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS : THÈME 2019, LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Une présentation a été faite auprès d'élèves de CE2, de terminales, ainsi que de CM1 et CM2, afin de les sensibiliser à la réduction des déchets alimentaires.



Dix gestes de la vie quotidienne ont été décrits pour adopter les bonnes pratiques. Ils permettent d'éviter que la nourriture destinée à la consommation humaine soit perdue, jetée et dégradée. Le magicien Richard Atlas, le « professeur TRITOU » a présenté pour petits et grands quelques uns de ses tours sur le thème de l'écologie.

9 adultes et **77** enfants ont bénéficié de ces actions.

VISITES DES INSTALLATIONS (CENTRE DE TRI ET USINE D'INCINÉRATION) AVEC INSERTION DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

CONCOURS DE DESSINS 2018-2019

Thème : les consignes de tri.

Jury en mai 2019: 1er prix remporté par la classe de CM2 de l'école de PUISEAUX. A été remis à chaque élève une poubelle miniature porte crayons. Pour la classe, une coupe et un diplôme. Pour l'établissement scolaire, un abonnement d'un an à la revue mensuelle WAPITI.

LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT

Interventions sur les déchets (cycle 3) dans les établissements scolaires par convention avec le SITOMAP: impact des déchets sur l'environnement, le tri des déchets par famille de produit, et ateliers-jeux « que deviennent nos déchets ? », « gaspillage alimentaire », « animation et sensibilisation à la pratique du compostage. »

754 enfants et **79** accompagnateurs sont venues grâce à leurs établissements scolaires.

48 interventions dans les écoles
Coût : 10 393,20 €

► FAITS MARQUANTS 2019

COLLECTER - VALORISER

LES POINTS NOIRS DE COLLECTE

Le syndicat s'est engagé à faire disparaître les marches arrière conformément à la R437 de la CNAMTS. Il a validé une méthodologie de travail qui consiste à faire un diagnostic, puis un courrier aux mairies afin de trouver des solutions pour faire disparaître les marches arrière sur leur territoire. On observe que ces mesures consistent souvent à établir des points de regroupement qui ne représentent aucun coût.

LES AIDES AUX COMMUNES

Suivant les cas, il est nécessaire de faire des travaux de voirie pour permettre aux camions de manœuvrer et ainsi faire disparaître la marche arrière. Les membres du Bureau syndical étudient en réunion chaque demande.

47 marches arrière ont disparu en 4 ans. Travaux ou points de regroupement sont des solutions apportées. Il reste 121 marches arrière à supprimer sur l'ensemble du territoire.

SUIVIS DE COLLECTE (de jour ou de nuit)

Ce suivi, réalisé par le technicien du SITOMAP et d'un autre membre de l'équipe, consiste à précéder le camion de collecte, à faire un contrôle visuel du contenu des bacs sélectifs, à apposer si nécessaire une étiquette de refus afin que l'équipe de collecte ne ramasse pas le ou les bacs.

Le technicien via un logiciel informe en temps réel le SITOMAP du refus. Les mairies concernées par le suivi de collecte sont informées en amont qu'un suivi est prévu (sans préciser la date) et en aval des erreurs de tri observées. Parallèlement, la gendarmerie concernée est destinataire d'un courrier afin d'expliquer la démarche au cas où des habitants la contacteraient.

Certaines erreurs de tri ne font pas l'objet d'un refus de collecte par le technicien mais l'habitant est informé de son erreur afin d'améliorer son geste.

À l'issue de ce suivi, l'équipe de collecte concernée a le récapitulatif des poubelles refusées. Elle effectue de nouveaux contrôles. Si les erreurs persistent, le SITOMAP essaie de rencontrer l'habitant.

RENCONTRES AVEC LES ÉQUIPES DE COLLECTE

Point avec les équipes et le prestataire pour développer le partenariat et comprendre nos attentes et besoins réciproques.

TRAVAUX

Construction d'une plateforme de stockage des poubelles sur le site de Pithiviers effectuée par la société YOU SAUVETRE.

42 876 bacs sélectifs sur le territoire au 31/12/2019.

22 suivis réalisés englobant **35** communes.

336 poubelles refusées pour mauvais tri.

2 268 documents ont été déposés dans les boîtes aux lettres pour erreurs de tri.

À noter

Au bout de **3** erreurs de tri : le bac jaune est retiré.

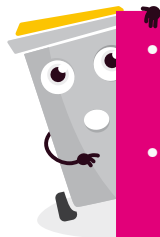
1 réunion

137 000 €



Groupes de travail (18 juin 2019) durant lesquels les élus du SITOMAP ont établi un bilan des actions réalisées et brosser quelques perspectives pour l'avenir.

Les erreurs les plus récurrentes de tri relevées durant les suivis de collecte :



- Dans les ordures ménagères étaient présentés beaucoup de textiles, des déchets électriques et électroniques et du verre.
- Dans les bacs jaunes, des barquettes alimentaires en polystyrènes et plastiques (types barquettes de viandes, et de viennoiseries),
 - Du film plastique ou sac plastique,
 - Du textile et des chaussures,
 - Des ordures ménagères,
 - Du verre,
 - Des végétaux,
 - Des déchets de déchèterie (petits appareils

- électro-ménagers, gravats, ferraille, déchets dangereux (peinture, white spirit),
- Du polystyrène,
- Des tapis,
- Des câbles,
- Des mouchoirs en papier usagés,
- Des emballages plastiques de bouquets de fleurs,
- Des couches sales de bébés,
- Des sacs de fast food pleins,
- Des boîtes de camembert en bois,
- Des essuie-tout,
- Des paquets de cigarettes.



► DÉCHETS MÉNAGERS ET SÉLECTIFS FONCTIONNEMENT ET BONNES PRATIQUES

La collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées (OMR) et des déchets recyclables s'effectue par des camions de collecte bi-compartmentés. Le prestataire de collecte en PAP, PAV et encombrants est VEOLIA (marché public au 01/01/2016).

Suivant les communes, la collecte a lieu une, deux ou trois fois par semaine. L'arrêté communal (consultable en mairie) régit l'autorisation d'entreposer les bacs sur le domaine public et prévoit les poursuites en cas d'infraction.

L'organisation de la collecte des déchets ménagers et sélectifs recommande de sortir les poubelles la veille au soir pour la collecte du matin et avant 12h pour la collecte de l'après-midi.

Un jour férié dans la semaine entraîne le décalage de la collecte d'une journée.

Bien trier, mieux recycler !

Pour cela, le SITOMAP met toujours gratuitement à disposition des usagers le bac de déchets recyclables (couvercle jaune) ainsi que le bac à ordures ménagères. Ils sont affectés au logement et non à l'occupant. En cas de déménagement, ceux-ci doivent rester sur place.

Les administrés doivent présenter :

- Les emballages recyclables en vrac, dans les bacs normalisés à couvercle jaune mis à disposition par le SITOMAP.

- Les ordures ménagères résiduelles en bacs normalisés.

Le règlement de collecte et le guide du tri recommandent de présenter les bacs à la collecte de préférence pleins et les poignées tournées vers la route afin de faciliter la préhension par les ripeurs et de prévenir les risques de maladies professionnelles telles que les troubles musculo-squelettiques.

Les équipes de collecte sur le terrain font au quotidien remonter des informations sur les mauvais gestes de tri des habitants observés tant dans le ramassage des bacs jaunes que des bacs à ordures ménagères. Les erreurs de tri les plus fréquentes sont, dans le bac jaune, les films et barquettes plastiques, le verre, les textiles et chaussures, des ordures ménagères, des déchets verts.

Ces bacs ne sont pas collectés et une étiquette de refus y est apposée. Les habitants peuvent joindre le SITOMAP pour en comprendre les raisons.

Parallèlement, l'équipe de collecte informe en temps réel durant la collecte le SITOMAP via un logiciel qu'il n'a pas collecté le ou les bacs. Un courrier est adressé à l'habitant. Au bout de 3 « signalements » des équipes, le bac des déchets recyclables est retiré.

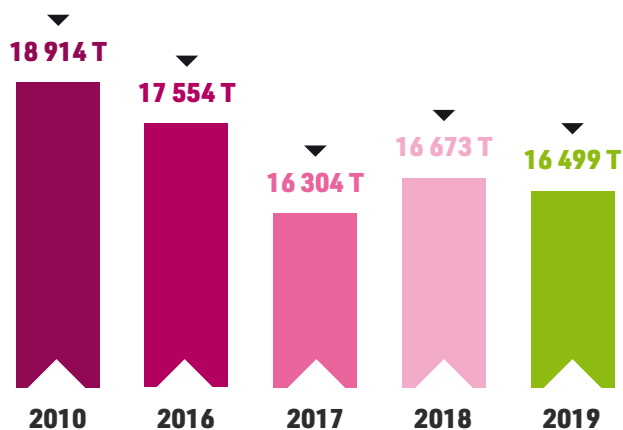
Les mauvais gestes de tri ont des conséquences sur les performances du syndicat et sur le coût de collecte.



02 | ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC



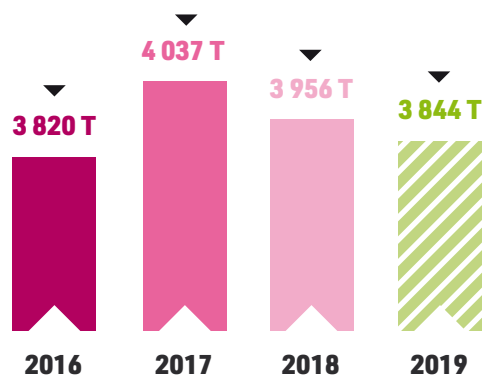
ÉVOLUTION DU TONNAGE EN ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



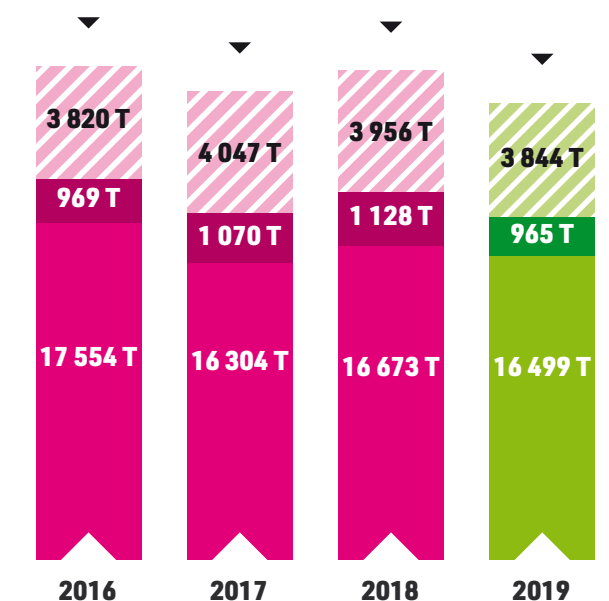
2010 étant l'année de référence.



ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (BAC JAUNE)



ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN TONNES

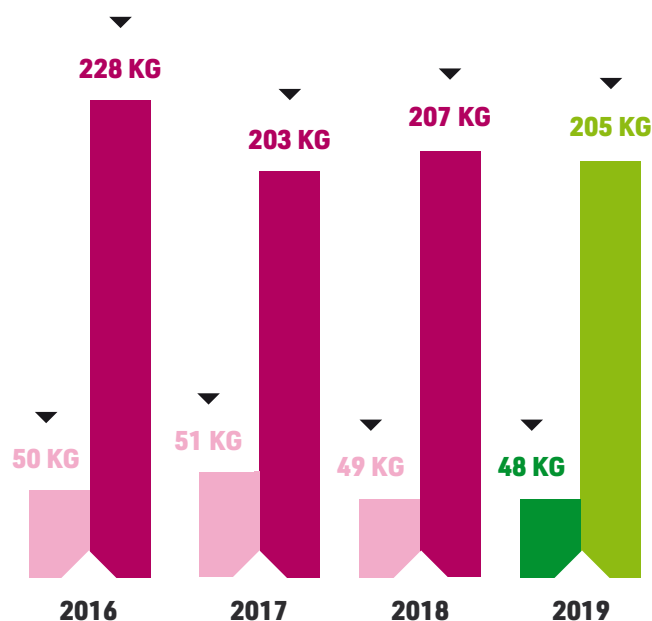


■ Ordures ménagères ■ Refus* ■ Déchets recyclables

Année 2019 :

■ Ordures ménagères ■ Refus* ■ Déchets recyclables

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN KG/HABITANT



■ Ordures ménagères ■ Déchets recyclables

Année 2019 :

■ Ordures ménagères ■ Déchets recyclables

*Le refus, c'est le poids des déchets non recyclables placés dans le bac jaune suite à des erreurs de tri et entrant au centre de tri. Ils sont redirigés vers le centre de valorisation énergétique, ce qui entraîne un surcoût. Le taux de refus connaît une baisse de 14.45% sur l'année.

Les tonnages des ordures ménagères résiduelles et assimilées baissent de 1.04%. Le tonnage des déchets issus du tri sélectif baisse de 2.83% mais la qualité du tri s'est fortement améliorée. L'accent sur la communication pour faire changer les habitudes et adopter les bonnes pratiques et le travail de suivi de collecte portent ses fruits.

2.2 / LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

MODE D'ORGANISATION DE LA COLLECTE DANS LEQUEL UN CONTENEUR DE COLLECTE EST MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC : COLONNES, CONTENEURS SPÉCIFIQUES SUR DES ESPACES PUBLICS, DÉCHÈTERIES. LA COLLECTE SÉLECTIVE S'APPLIQUE AUX DÉCHETS MÉNAGERS.

► FAITS MARQUANTS 2019

- Programme de lavage extérieur et intérieur des colonnes à verre. Un bilan de l'état des colonnes à verre a été effectué. En 2019, une campagne de remplacement ou de rénovation de plusieurs colonnes a démarré.
- Collecte du verre en baisse par rapport à 2018
- Collecte du textile en hausse par rapport à 2018

LES CHIFFRES

145 colonnes à verre ont été lavées sur 231

-3,01% de verre collecté

+58,05% de textile collecté



Sont réparties sur les communes du territoire et en déchèteries :

- **239 colonnes** à verre soit 1 pour 337 habitants (moyenne nationale 1 pour 312), 11 sont des colonnes enterrées,
- **67 bornes** à textile dont 46 du prestataire Le Relais avec lequel SITOMAP a signé une convention.



EN 2019, LE RELAIS A COLLECTÉ 279 000 KGS DE TEXTILE SUR LE TERRITOIRE.

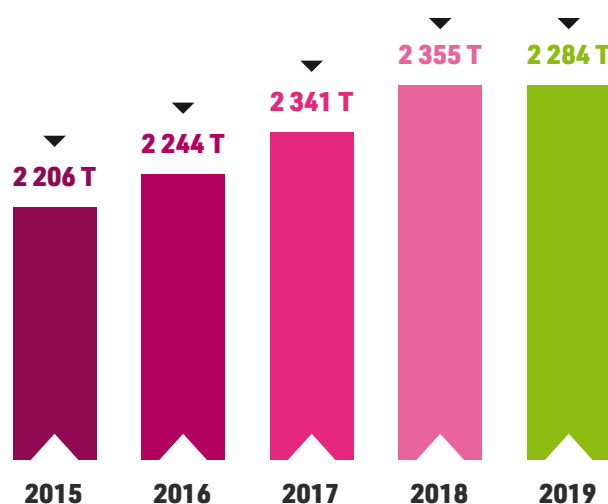
LA COLLECTE DU VERRE

Elle a lieu sur le territoire toutes les deux semaines.

Le verre est stocké sur la plate-forme située derrière le centre de tri avant d'être expédié vers une usine de recyclage de l'Aisne (Samin).



ÉVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE COLLECTÉS



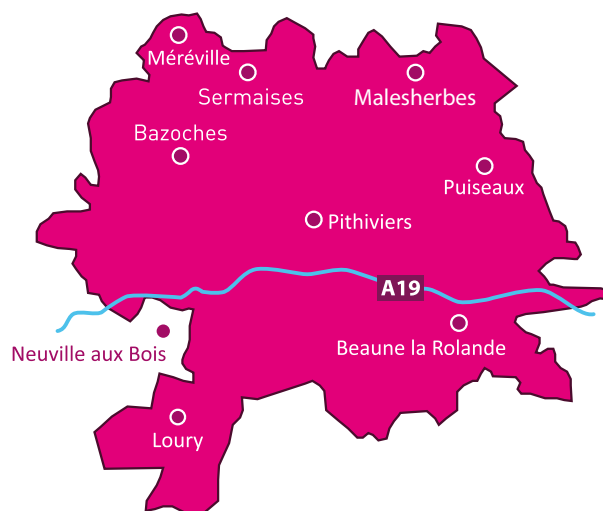
2.3 / LES DÉCHÈTERIES



Les déchèteries sont des espaces aménagés permettant aux habitants du territoire d'évacuer, par apport volontaire, des objets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes.

Ces équipements apportent aux usagers la garantie que les déchets recueillis seront traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les gardiens des déchèteries ont pour missions d'accueillir les usagers, d'assurer la propreté des lieux et d'aider au tri des déchets.

Le SITOMAP met à disposition des usagers 8 déchèteries, ainsi que celle de Neuville-aux-Bois à hauteur de 40%. L'exploitation des déchèteries est effectuée par la société PAPREC (attributaire du marché public au 01/01/2016). Les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont collectés par la société TRIADIS (attributaire du marché public au 01/01/2016).



LES DÉCHETS QUE L'ON PEUT Y DÉPOSER SONT LES SUIVANTS

- ❑ Les cartons
- ❑ Le bois
- ❑ Les déchets verts
- ❑ Le papier
- ❑ Le verre
- ❑ Le tout-venant
- ❑ Les gravats
- ❑ La ferraille
- ❑ Les piles
- ❑ Les cartouches d'encre
- ❑ Les lampes
- ❑ Les batteries
- ❑ L'huile de vidange
- ❑ Les déchets dangereux
- ❑ Les déchets électriques (D3E)
- ❑ L'huile végétale de friture



CARTONS



BOIS



DÉCHETS VERTS



PAPIERS



VERRE



TOUT-VENANT



FERRAILLE



PILES / BATTERIES



CARTOUCHES ENCRE



LAMPES



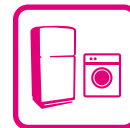
TEXTILES



HUILE DE VIDANGE



DÉCHETS DANGEREUX



D3E

Sont acceptées également les radiographies et capsules Nespresso®

IL EST INTERDIT DE DÉPOSER DANS LES DÉCHÈTERIES LES DÉCHETS SUIVANTS



- ❑ Les ordures ménagères
- ❑ Les cadavres d'animaux
- ❑ Les déchets organiques putrides
- ❑ Les produits radioactifs
- ❑ Les déchets explosifs
- ❑ Les médicaments
- ❑ Les déchets d'activités de soins
- ❑ Les pneus de tout type
- ❑ Les carcasses de voiture
- ❑ Les produits à base d'amiante
- ❑ Les bouteilles de gaz

CONVENTION POUR LES PROS (INSCRITS AU REGISTRE DU COMMERCE)

Pour accéder aux déchèteries, les professionnels doivent signer une convention avec le SITOMAP et le prestataire de collecte afin de pouvoir décharger les 3m³/jour/déchèterie. Ils doivent respecter comme les autres usagers le règlement intérieur. Suivant la nature des déchets, les professionnels sont facturés. Plus de 1 000 professionnels ont passé convention.



CONVENTION D'ACCÈS DES ÉTABLISSEMENTS PROFESSIONNELS DANS LES DÉCHÈTERIES

Entre :

Le Syndicat SITOMAP représenté par son Président, habilité en vertu de l'assemblée délibérante du 20 avril 2001 et désigné dans ce qui suit l'abréviation de « SITOMAP »

D'UNE PART

Et :

L'Etablissement _____
représenté par son Directeur, Monsieur/Madame _____
dont le siège social est situé à _____
et enregistré au SIRET sous le n° _____
et désigné dans ce qui suit par l'abréviation « l'Etablissement »

A été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

Le SITOMAP autorise l'Etablissement à accéder à la déchèterie pour l'apport de déchets produits par son activité professionnelle dans les conditions et les limites définies par la présente convention.

ARTICLE 2 : Condition d'accueil des déchets non ménagers

L'Etablissement s'engage à respecter les conditions générales (nature, quantités de déchets acceptés, conditions tarifaires) précisées dans la charte ci annexée, ainsi que les horaires d'ouverture de la déchèterie aux professionnels pour l'année en cours et le règlement intérieur de la déchèterie, également joint en annexe.

ARTICLE 3 : Identification de l'Etablissement

La carte d'identification remise à l'Etablissement suite à la signature de cette convention, sera présentée à l'agent de l'exploitant lors de chaque visite.

ARTICLE 4 : Procédure d'accueil

A l'entrée de la plate forme, l'agent du prestataire de la déchèterie procèdera à l'identification de l'Etablissement, l'évaluation du poids des déchets. Si le pèsement est jugé recevable, il établira un récépissé où il sera précisé le mode d'évaluation du dépôt pesé ou évaluation visuelle.

CO 1/2

LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
PITHIVIERS	8h30 - 12h		8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h
	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h
BAZOCHE LES GALLERANDES	9h - 12h			9h - 12h		9h - 12h
	14h30 - 16h30					14h - 16h30
BEAUNE LA ROLANDE	8h30 - 12h			8h30 - 12h		8h30 - 12h
	13h30 - 17h		13h30 - 17h	13h30 - 17h		13h30 - 17h
MALESHERBES	8h30 - 12h				8h30 - 12h	8h30 - 12h
	13h30 - 17h		13h30 - 17h		13h30 - 17h	13h30 - 17h
MEREVILLE	8h30 - 12h		8h30 - 12h			8h30 - 12h
	13h30 - 17h					13h30 - 17h
PUISEAUX	8h30 - 12h			8h30 - 12h		8h30 - 12h
	13h30 - 17h		13h30 - 17h			13h30 - 17h
SERMAISES	9h - 12h		10h - 12h			9h - 12h
			14h - 17h			14h - 16h30
LOURY	8h30 - 12h		8h30 - 12h	8h30 - 12h		8h30 - 12h
	13h30 - 17h		13h30 - 17h			13h30 - 17h

Les horaires des déchèteries sont les mêmes pour les particuliers et les professionnels

RAPPEL :

- 1 - Il est demandé de venir 1/4 d'heure avant la fermeture de la déchèterie afin d'avoir le temps de décharger vos déchets.
- 2 - Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

► FAITS MARQUANTS

Travaux d'agrandissement et de rénovation de la déchèterie de Beaune-La-Rolande effectués par la société EUROVIA.

Collecte du papier, journaux et magazines sur l'ensemble des déchèteries.

Règlement de déchèterie : a fait l'objet d'une refonte en groupe de travail en 2017 avec comme participants : des élus du SITOMAP, PAPREC, 2 gardiens de déchèteries, la chambre des métiers, des utilisateurs, les services techniques et environnement des villes du Malesherbois, Pithiviers et Loury et la CARSAT. Il sera présenté aux élus du SITOMAP courant 2020. Parallèlement, des travaux en déchèteries doivent être effectués avant la diffusion de ce nouveau règlement (affichages, signalétiques...).

Déchèterie de Pithiviers : 2 gardiens au lieu d'un, d'avril à octobre 2019 du fait de l'affluence.

Travaux d'entretien sur l'ensemble des déchèteries.

LES CHIFFRES

714 000 € de travaux

115,5 T collectées

21 participants

83 300 € consacrés à ces travaux par le SITOMAP



L'inauguration de la déchèterie de Beaune-La-Rolande.

¹ Déchets d'équipements électroniques et électriques

LES DIFFÉRENTS **FLUX COLLECTÉS ET LEUR DESTINATION** Y COMPRIS LA PART SITOMAP À NEUVILLE-AUX-BOIS

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGES COLLECTÉS	KG/HAB. EN 2019	DESTINATION (EXUTOIRE)	MODE DE TRAITEMENT
Tout-venant	▶ 4 716	▶ 59	▶ Saint-Aignan des Gués (45)	Centre enfouissement technique
Tout-venant incinérable	▶ 2 538	▶ 31	▶ CVE Pithiviers	Valorisation énergétique
Déchets verts	▶ 4 724	▶ 59	▶ Compost du Gâtinais (91) et Chevilly (45)	Valorisation matière pour compostage
Ligneux	▶ 470	▶ 6	▶ PAPREC Chartres (28)	Valorisation bois énergie
Gravats	▶ 3 118	▶ 39	▶ Roland (45)	Valorisation matière
Bois	▶ 2 538	▶ 32	▶ PAPREC Chartres (28)	Valorisation matière pour panneaux et bois énergie
Cartons	▶ 592	▶ 7	▶ Centre de tri Pithiviers	Valorisation matière filière CITEO
Ferrailles	▶ 914	▶ 11	▶ Acierie - FCR - Ferraille	Valorisation matière
Batteries	▶ 20	▶ 0,25	▶ STCM (45)	Valorisation matière
Gros de magasin	▶ 115	▶ 1,43	▶ Papetier	Valorisation matière
Éco mobilier (SIRTOMRA)	▶ 87			
Huile de vidange Huile végétale	▶ 53,64 ▶ 3,840	▶ 0,66 ▶ 0,04	▶ Martin environnement ▶ Oliobox	
D3E ¹	▶ 753	▶ 9,35	▶ Repreneurs agréés Ecologic	Séparation des éléments et traitements adaptés
Piles	▶ 10	▶ 0,12	▶ Corépile	Tri, séparation, démantèlement des composants pour retraitement
Néons / Lampes	▶ 2,19	▶ 25	▶ Recylum	

Les flux et les exutoires de la déchèterie de Neuville-aux-Bois sont sous le contrôle du SIRTOMRA.

▶ **LA PRODUCTION PAR DÉCHÈTERIE** (hors déchèterie de Neuville-aux-Bois).

Pithiviers, Loury et Puiseaux représentent **57%** des apports.

Le Malesherbois et Beaune-la-Rolande représentent **22%** des apports.

Sermaises, Méréville et Bazoches-les-Gallerandes représentent **21%** des apports.



ANALYSE DES TONNAGES 2019 : 18 280 T

Globalement, une baisse des tonnages de 6% par rapport à 2018 (19 426 T).

TYPE DE DÉCHETS	2015	2016	2017	2018	2019	COMMENTAIRES	ROTATION Coût annuel HT	TRAITEMENT Coût annuel HT
Tout-venant	▶ 3 904	▶ 4 491	▶ 4 586	▶ 4 621	▶ 4 456	Baisse des tonnages de 3.57%. Transfert des déchets gravats non acceptés par la filière.	135 802,78 €	338 190,67 €
Tout-venant incinérable	▶ 2 344	▶ 2 513	▶ 3 618	▶ 2 646	▶ 2 321	Baisse des tonnages de 36% entre 2017 et 2019. Arrêt du transfert du bois vers la benne d'incinérables.	69 606,79 €	Traité par BGV : usine d'incinération
Ligneux					▶ 470	Nouvelle benne dans les déchèteries de Malesherbes, Loury et Beaune-La-Rolande.		
Déchets verts	▶ 5 222	▶ 6 044	▶ 5 952	▶ 5 431	▶ 4 352	Baisse de 27,99% entre 2016 et 2019.	134 873,44 €	85 345,86 €
Gravats	▶ 6 116	▶ 5 292	▶ 4 203	▶ 3 137	▶ 2 735	Baisse de 35% par rapport à 2016. Cahier des charges de la filière fortement modifié.	28 059,05 €	10 665,72 €
Bois	▶ 1 743	▶ 2 171	▶ 1 115	▶ 2 259	▶ 2 538	Hausse des tonnages de 12.35% par rapport à 2018. Crise de la filière bois en 2017 et nouvelle filière trouvée sur 2018 avec valorisation bois énergie.	68 467,69 €	125 667,89 €
Cartons	▶ 483	▶ 491	▶ 537	▶ 537	▶ 550	Hausse de 12% par rapport à 2016.	29 628,507 €	Traités par le centre de tri.
Ferrailles	▶ 801	▶ 843	▶ 880	▶ 795	▶ 851	Hausse de 7% par rapport à 2018.	25 861,28 €	-93 808,53 €
Batteries		▶ 13	▶ 18	▶ 15	▶ 20			3 214,42 €

LA FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

DÉCHÈTERIES	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	TOTAL
Puiseaux	▶ 25 652	▶ 210	▶ 25 862
Beaune-la-Rolande*	▶ 18 381	▶ 139	▶ 18 520
Pithiviers	▶ 88 630	▶ 1 457	▶ 90 087
Loury	▶ 32 521	▶ 498	▶ 33 019
Bazoches-les-Gallerandes	▶ 17 993	▶ 69	▶ 18 062
Sermaises	▶ 12 982	▶ 61	▶ 13 043
Mereville	▶ 12 915	▶ 119	▶ 13 034
Malesherbes	▶ 26 163	▶ 277	▶ 26 440
TOTAL	▶ 235 237	▶ 2 830	▶ 238 067

*Fermée de janvier à mars 2019.



02 | ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

LES DÉCHETS **DANGEREUX MÉNAGERS SPÉCIAUX** (DMS)

Sont collectés sur les déchèteries du SITOMAP : acides, bases, solvants et produits pétroliers, produits pâteux (peinture, encre, colle, résine), aérosols, bidons et emballages vides souillés, filtres à huile, produits phytosanitaires, produits comburants, produits non identifiés.

DÉCHÈTERIES	NB DE COLLECTES	TONNAGE	COÛT ANNUEL HT
Puiseaux	▶33	▶21,818	▶16 748 €
Beaune-la-Rolande	▶21	▶17,709	▶13 082 €
Pithiviers	▶51	▶44,361	▶37 207 €
Loury	▶25	▶18,773	▶14 422 €
Bazoches-les-Gallerandes	▶21	▶12,724	▶9 266 €
Sermaises	▶16	▶9,013	▶6 955 €
Mereville	▶21	▶10,782	▶8 124 €
Malesherbes	▶28	▶18,384	▶13 617 €
Neuville-aux-Bois	▶	▶18	▶
TOTAL	▶216	▶153,564	▶119 421

Tonnage en 2016 = 119,75 T | Tonnage en 2017 = 134,53 T | Tonnage en 2018 = 125,64 T

Les déchets les plus collectés sur toutes les déchèteries sont les pâteux.

Nouveauté 2019 pour sécuriser les déchèteries :

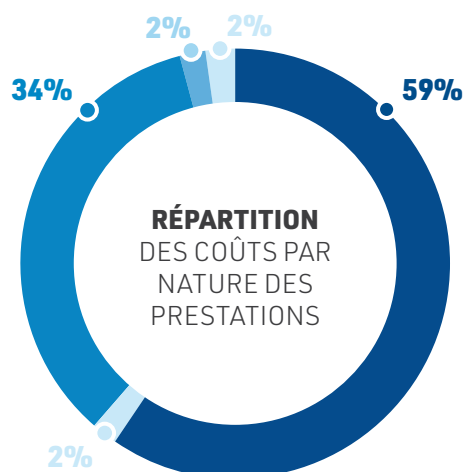


Un container maritime à la déchèterie de Beaune-La-Rolande pour entreposer les petits appareils électriques et les écrans. Un container est également présent à la déchèterie de Malesherbes.



03 | COÛT DU SERVICE

3.1 / LES PRINCIPALES PRESTATIONS



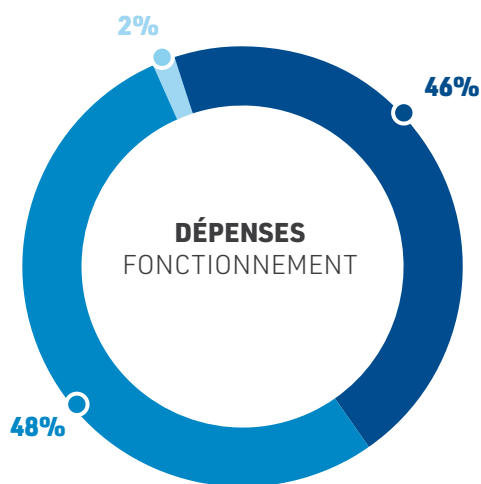
- Collecte OM et tri sélectif
- Déchèteries
- Verre en apport volontaire
- DDS
- Encombrants



NATURE DE LA PRESTATION	NOM DE L'ENTREPRISE	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS HT
Collecte OM et tri sélectif Gestion opérationnelle des bacs jaunes	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	2 955 686 €
Déchèteries	PAPREC	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	1 542 284 €
Verre en apport volontaire	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	117 924,41 €
DMS	TRIADIS	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	113 420 €
Encombrants	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2021	87 431 €

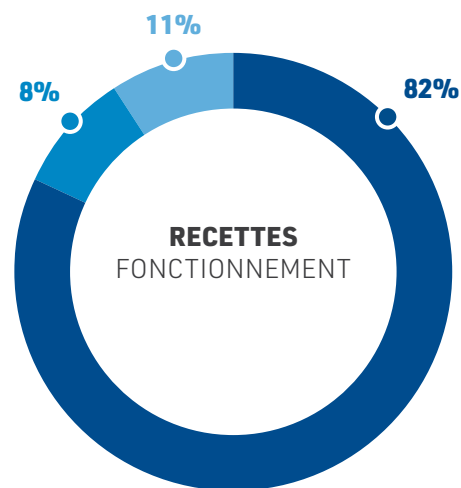
TOTAL 4 816 745 €

3.2 / LES INDICATEURS FINANCIERS



- Prestations de collecte des déchets
- Contributions versées à BGV EPCI de traitement
- Amortissements

EN €	EN € / HAB
11 286 968 dont :	140,20 dont :
5 107 575	63,44
5 399 461	67,07
280 956	3,49



- Contributions des collectivités adhérentes ou des usagers (TEOM)
- Soutiens des sociétés agréées (CITEO)
- Autres produits de gestion (remboursement BGV, vente ferraille, professionnels en déchèterie, recettes des D3E)

EN €	EN € / HAB
15 909 503 dont :	197,61 dont :
9 981 618	123,98
678 332	8,43
1 151 820	14,30

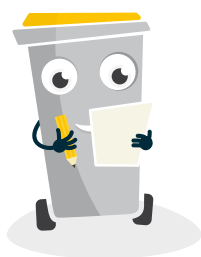
Nombre d'habitants desservis = 80 510

Exédent cumulé 2019 : 5 044 315



04 | PERSPECTIVES 2020

- La réouverture de la déchèterie de Beaune-La-Rolande après rénovation.
- Un réaménagement de la déchèterie de Loury.
- La mise en place du nouveau règlement des déchèteries avec au préalable une amélioration de la signalétique (liée à la sécurité et à la circulation) et des consignes de tri (panneaux plus explicites sur le contenu des bennes) sur les déchèteries.
- Une 2^{ème} vague de lavage des colonnes à verre.
- Déployer des conteneurs à verre sur le territoire.
- Poursuivre l'opération d'aide financière aux personnes qui achètent un composteur.
- Poursuivre les aides aux communes afin de les aider à supprimer ou résoudre les points noirs de collecte.
- Des actions de communication ciblées pour favoriser les bonnes pratiques notamment dans les logements verticaux.
- Préparer l'avenir et anticiper l'échéance de 2022 pour mettre en œuvre les consignes de tri élargies.





Route de Bouzonville en Beauce - 45300 PITHIVIERS
Tél : 02 38 32 76 20

sitomap@sitomap.fr - www.sitomap.fr